

Je connais quelqu'un qui m'a dit que...

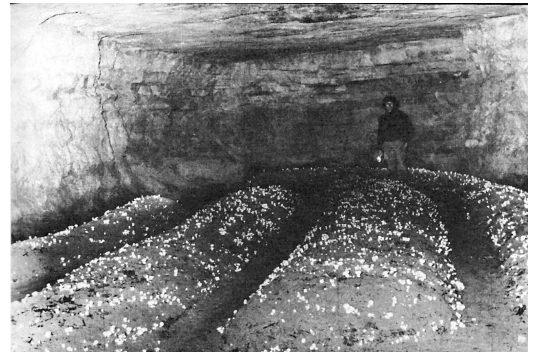
Faisons ensemble le tour de quelques affirmations entendues épisodiquement. Elles ne sont jamais réellement « fausses », mais jamais tout à fait « vraies ».

1 – On m'a dit : « Il existe un réseau de souterrains à Aubergenville »

Les souterrains ont toujours fait partie intégrante de l'imaginaire des générations d'adolescents ayant connu les 2 châteaux d'Aubergenville. On a tous exploré – en vain - mais aussi écouté avec attention et suspicion, les récits de camarades téméraires... Qu'en est-il réellement ? Faute d'archives, je me contenterai ici d'hypothèses.



Que le château d'Acosta ait eu des caves profondes, creusées dans les calcaires du coteau, soit ; grottes et champignonnières ont longtemps occupé ce type de sédiment. Il est fort improbable par contre qu'il y ait eu un réseau de souterrains permettant de quitter secrètement le bâtiment. Il est construit au XVIII^e siècle, époque éloignée des sièges des châteaux forts médiévaux. Quant aux galeries reliant le château à celui de



Flins, voire se prolongeant jusqu'à celui de la Garenne, ce ne sont que des affabulations démenties par les travaux de terrassement.

Ci-contre et ci-dessus : esplanade actuelle du château d'Acosta et ancienne champignonnière près d'Evécquemont



Pour le château de la garenne, la proximité d'une nappe phréatique à 10 mètres de profondeur, celle de la zone d'infiltration en cas de crue rend plus hypothétique encore l'existence de souterrains. La destruction de 1955 n'a rien mis en évidence : cf. photo ci-contre M. Bertinot.

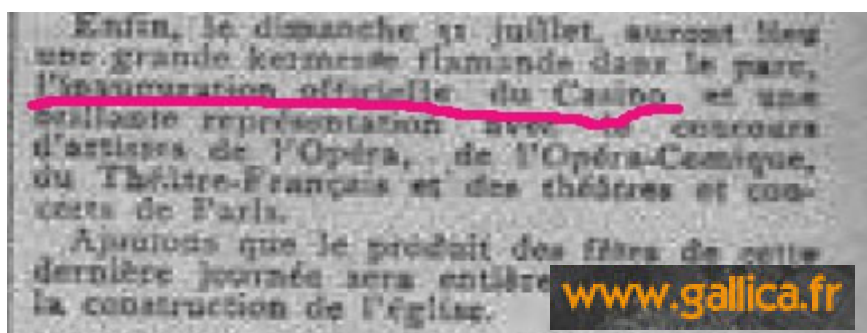
Je laisse un gage aux amateurs de sensations fortes : l'entrée des caves de l'ancienne ferme de la Garenne... Si des souterrains existaient sous les châteaux, ils devaient ressembler à cela -->



Le seul et véritable souterrain d'Elisabethville est plus récent (1926-27) et unit par un tunnel d'une quinzaine de mètres, l'auberge du Giboin et le casino théâtre en passant sous la chaussée de l'avenue de Liège. Les légendes portent ici sur l'usage qui en était fait...

2 – On m'a dit : « Il y avait un casino à Elisabethville »

C'est l'une des légendes les plus tenaces sur le lotissement d'Elisabethville. Cela élève le quartier au niveau de Trouville-Deauville ou même d'Enghien, en région parisienne.



A la décharge de ceux qui alimentent cette « fake news », de nombreux articles de la presse d'époque parlent effectivement du « casino » d'Elisabethville.

Le sens en est alors plus large que l'usage que nous en faisons aujourd'hui. Ci-contre extrait du « Comoedia » du 13 juillet 1927

Voici 2 détails d'une affiche pour une représentation théâtrale. (archives Esnault)



le « casino-théâtre » : carte collection Mauvée

La déclinaison de mot latin « casa », accolé au mot « théâtre », désigne alors une salle de spectacle polyvalente – comme celle du casino-théâtre de Paris. Il n'y eut jamais de salle de jeu dans notre commune ; une loi proscrivant toute installation de ce type en région parisienne à l'époque de la construction du lotissement.

3 – On m'a dit : « la Seine est montée jusqu'à l'église d'Elisabethville.... » « les immeubles de la cité Renault sont construits sur pilotis pour se protéger des crues... »

Voyons ici deux autres légendes tenaces, régulièrement ressassées.



La crue n'a jamais franchi la limite de l'avenue Joffre. (cf le clin d'œil N°5) – même celle de 1911 n'a pas atteint la cote 21 mètres ; L'église est loin.

Des infiltrations sur le boulevard de la plage (L. Renault), au niveau du stade sont à l'origine de cette « légende ». (ci-contre détail du PPR)

Les immeubles du « groupe Seine » de la cité Renault n'ont jamais eu les pieds dans l'eau et leurs pilotis sont un élément architectural propre à l'art moderne et à une vision chère aux architectes : Le Corbusier et ici, B. Zehrffuss.



Ils délimitent un espace ouvert sur la cité, sur l'usine ; un espace de jeu, de circulation et même, un espace de stationnement pour les futures voitures que ne manqueront pas d'acquérir les locataires des appartements.

Les premières « dauphines » y trouveront place à la fin des années 50 (cf. photo ci-dessous)

4 – On m'a dit : « Elisabethville est une « cité jardin » dont le plan copie celui de Cabourg »

Je regroupe ici 2 idées reçues qui semblent encore plus « enracinées » que les précédentes.

En 1927, le N°42 de la revue d'architecture « la construction moderne » présente un long et bel article sur : « le lotissement d'Elisabethville ». On évoque ensuite la cité jardin des « bords de Loire ». Des journalistes spécialisés savaient faire la différence alors...

Ci-dessous, un peu d'Histoire.

Le concept de « cité-jardin » est inspiré du projet global de l'utopiste anglais Howard qui vise entre autre à « socialiser » les classes les plus défavorisées dans le cadre d'un ensemble urbain cohérent et autonome.

En France, après le premier conflit mondial, l'Office public d'Habitations à Bon Marché (HBM) fait édifier un certain nombre de cités-jardins en région parisienne : Drancy, Arcueil-Cachan, Stains...

Elles sont composées de logements sociaux destinés à des populations modestes et constituent de véritables agglomérations propres à organiser la banlieue.

Les « cités jardins » belges édifiées après 1918 sont surtout des quartiers résidentiels.

Ce qu'Edmond Ramoisy entreprend sur le territoire des communes d'Aubergenville et Epône est de même

ARTICLE 3. — *Professions et industries.* — Les terrains de la Société étant appelés, selon les probabilités, à former à brève échéance un nouveau et important centre de villégiature, auquel une dénomination de « Elisabethville-sur-Seine » a été donnée, il est en principe (sauf les exceptions qui pourraient y être introduites par la Société vendeuse et pour lesquelles elle se réserve sa liberté la plus complète) interdit d'édifier d'autres genres de construction que des villas, maisons de campagne ou d'habitations bourgeoises (avec ou sans boutique, selon les conventions intervenues avec la Société), à l'exclusion cependant de maisons dites de rapport avec nombreux étages.

nature : dédié à la villégiature, plutôt réservé à une clientèle moyenne ou aisée. Il prolonge les entreprises antérieures du Vésinet, de Maisons-Laffitte, le Raincy..

Voici encore quelques extraits de documents (cahier des charges, contrat de vente) sur lesquels je n'ai jamais trouvé l'expression « cité jardin » alors que seuls sont employés les termes de « lotissement » ou son équivalent, « morcellement ».



JURIDICTION

Les propriétaires de villas et terrains du lotissement devront respecter par eux-mêmes et par leurs ayants cause, les règlements de la Société et les décisions de

SYNDICAT

ARTICLE 14. — Tous les acquéreurs du morcellement feront partie de droit Syndicat ou Association syndicale des Propriétaires par le fait même de l'

Par contre le cahier des charges des copropriétaires nous donne peut-être la clé de cette « confusion » :

54
Egalement par dérogation au cahier de charges sus énoncé, l'acquéreur sera tenu de faire sur le terrain vendu des plantations d'arbres fruitiers, ou autres essences de façon à maintenir au lotissement l'aspect d'une ville jardin, mais en respectant toutefois les conditions imposées par l'article sept du dit cahier de charges, La présente vente a encore lieu à

« Ville jardin » est-il écrit, dans le sens de ville fleurie ; l'expression sera reprise par la presse dès les années 1920, entretenant ainsi chez les lecteurs, la confusion avec cité jardin.

Pour conclure : l'usage semble l'emporter sur l'étymologie ; le site dont est tiré l'image ci-dessous, intègre Elisabethville à sa carte des cités jardins. (www.citesjardins-idf.fr). La vision est ici plus ouverte que celle retenue au début du XXe siècle.

Carte des cités-jardins d'Île-de-France



Si je cède sur l'appellation, je reste intransigent sur ce qui touche au plan.



photo M Chemin1980

Voici le fameux plan radio concentrique, caractéristique première du lotissement d'Elisabethville . Un tel schéma peut se retrouver ailleurs, il est même assez fréquent ; un plan de ville est nécessairement orthogonal ou concentrique. La « rumeur » fait le parallèle avec Cabourg, à cause de « la plage de Paris » et du « petit Deauville » ; le rapprochement avec le plan du centre de Kinshasa (ancienne Léopoldville) se fait à cause de la « cité belge ». L'architecte Charles Edouard Sée – de Saint Cloud - et le géomètre, monsieur Chicoineau – de Mantes - n'ont pas le désir de copier le plan d'une cité modèle ; ils calquent le morcellement sur les conditions préexistantes.

Ci-dessous, un essai de démonstration à l'aide de documents : détail des chasse royales – XVIIIe siècle (d'après copie d'archive privée) et plan du lotissement de la Garenne dans : «la construction moderne » N°42 – juillet 1927.



Ce territoire est limité par la Seine au nord et la voie ferrée Paris-Mantes au sud. Il est aussi traversé par les chemins ancestraux qui assurent la liaison avec les communes voisines - chemin de Juziers, chemin de Paris (ou chemin aux bœufs), qui se scinde lui-même en 2 après le pont Gallon, donnant naissance au chemin de Meulan.

On y trouve aussi les deux pôles de fixation que sont : le château et la ferme attenante, ainsi qu'un bois aux allées circulaires qui servent souvent de trame pour organiser l'espace dans les lotissements en forêt.

CQFD → Vue de la gare – porte d'entrée dans Elisabethville – la distribution rayonnante des boulevards de la partie centrale du lotissement, est le moyen le plus rationnel et efficace pour relier rapidement les périphéries du domaine et pour réduire au minimum les distances séparant les villas des années 20, de l'avenue de la gare et de l'accessibilité à Paris.

